

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Mardi 02 Mai 2023 à 17 heures

L'An deux mille vingt-trois et le deux mai à dix-sept heures le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, en la salle de l'urbanisme, sous la Vice-Présidence de Madame Françoise CHAVE, Adjointe.

PRESENTS : MM et Mmes Françoise CHAVE, Renée DOMBRY GUIGONNET, Christine MASSA Adjointes, Monsieur Edouard BARRE, Jocelyne SATEAU, Nadia GONCALVES, Noura KHELIL-MOKRANE Conseillers Municipaux, Line CIAPPARA, Christine CERETTI, Marie GEORGES, Jocelyne MARTIN, Christelle TROIN, Pierre PAVIOT Membres du CCAS ;

ABSENTS : Mme Liliane BOYER, Présidente, M. Jean-Michel CHAIB, Conseiller Municipal, Mmes Nurhayat ALTUNTAS, Membre du CCAS.

**N° 07/2023 - PRISE EN CHARGE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE -
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

La Vice-Présidente,

La Vice-Présidente présente les factures de restauration scolaire de la famille [REDACTED] de décembre 2022, Janvier 2023 et Février 2023. Elle rappelle que la demande de gratuité de la restauration scolaire a été accordée pour la durée de l'année 2022-2023, sur présentation de celles-ci.

FAMILLE	ENFANTS	NBRE de REPAS
[REDACTED]	[REDACTED]	
Décembre 2022	[REDACTED]	10
Janvier 2023	[REDACTED]	17
Février 2023	[REDACTED]	8
Total		35 repas
	Prix du repas : 3,20 €	35 X 3,20 = 112 €

Le Conseil d'Administration,

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20230502-CCAS-DB07-2023-DE
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023

Mis en ligne le 15 Mai 2023

Ouï, l'exposé présentée par Madame la Vice-Présidente,

Vu le dossier présenté par la Vice-Présidente et compte tenu de la situation en Ukraine ; après avis des membres de la Commission, émet un avis favorable à la prise en charge des repas suivant le tableau ci-dessus, soit 35 repas à 3,20 €, pour un total de 112 €.

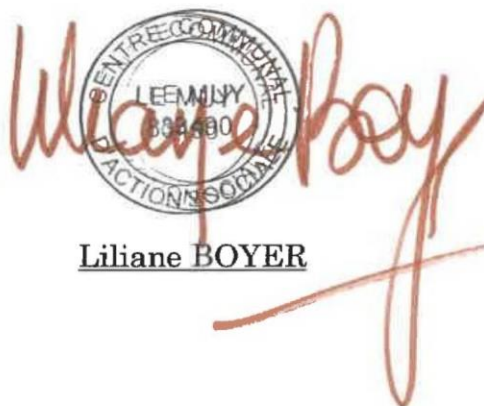
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ADOPTE la prise en charge des repas de restauration scolaire de [REDACTED]

Ont signé au registre les membres présents susnommés.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



The image shows a handwritten signature in red ink that reads "Liliane Boyer". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "CENTRE COMMUNAL", "LE MUY", "80440", and "ACTIONNARISSOIALE".

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20230502-CCAS-DB07-2023-DE
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023

Mis en ligne le 15 Mai 2023